

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°001-2025

Le Maire de **Douvres-la-Déivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par Madame DELANNEY afin d'obtenir une autorisation de stationnement pour deux véhicules le Samedi 25 Janvier 2025 et le Dimanche 26 Janvier 2025 au numéro 6 Bis Place de la Basilique 14440 Douvres-la-Déivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Le Samedi 25 Janvier 2025 et le Dimanche 26 Janvier 2025, Madame DELANNEY est autorisée à faire stationner deux véhicules pour un déménagement au droit du numéro 6 Bis Place de la Basilique 14440 Douvres-la-Déivrande Calvados.

ARTICLE II : La Madame DELANNEY à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
-**Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
-**La Police Municipale,**
-**Les Services Techniques de la Ville de Douvres,**
-**Madame DELANNEY,**
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Déivrande, le Lundi 06 Janvier 2025.

Le Maire de Douvres-la-Déivrande,
Thierry LEFORT.

